



# MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### RÉUNION DU 11 JUIN 2022

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présent(e)s : Mr BENOIT Bernard, Mr CHAMBON Louis, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mme FAUX Isabelle, Mr LAPEYRE Philippe, Mme MEHAT Josette, Mr ROUSSINGUE Jean-Pierre, Mr TISSANDIER Frédéric, Mr VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Était excusé : Mr LAPEYRE Guillaume, (pouvoir à Mr CHAMBON Louis)

Secrétaire de séance : Mme MEHAT Josette

Ouverture de la séance à 20h34

#### ORDRE DU JOUR :

- ❖ Mise à jour des commissions, des délégués et des groupes de travail du CM ;
- ❖ Fermeture caserne des pompiers ;
- ❖ Cahier des prescriptions d'information, d'alerte et d'évaluation du gîte/camping (mise à jour) ;
- ❖ Modalité de publication des actes ;
- ❖ Dossier de subvention « Amendes de Police 2022 »
- ❖ Saison hivernale 2022-2023 ;
- ❖ Convention d'exploitation groupée de bois ONF (vente bois façonné) ;
- ❖ Affouage 2022-2023 ;
- ❖ Agenda prévisionnel (manifestation, adressage, réunions de commissions, ...)
- ❖ QD (Plan Communal de Sauvegarde, Formation 1<sup>er</sup> secours, demandes diverses...).

#### MISE A JOUR DES COMMISSIONS, DES DELEGUES ET GROUPES DE TRAVAIL DU CM

La liste des commissions et des organismes extérieurs pour permettre le bon fonctionnement de la gestion communale est définie comme suit :

##### Commission de Contrôle des Listes Electorales :

M. LAPEYRE Guillaume.

##### Commission d'Appel d'Offres :

Président : M. CHAMBON Louis.

Membres Titulaires : Mme FAUX Isabelle, M. TISSANDIER Frédéric, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Membres Suppléants : M. COUTAREL Jean-Marc, Mme MEHAT Josette, M. LAPEYRE Guillaume.

##### Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Présidente : Mme MEHAT Josette (Adjointe déléguée).

Membres : M. COUTAREL Jean-Marc, M. ROUSSINGUE Jean-Pierre, M. TISSANDIER Frédéric.

##### Commission Patrimoine et Territoire :

Référentes : Mme FAUX Isabelle, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Membres : M. CHAMBON Louis, M. COUTAREL Jean-Marc, Mme FAUX Isabelle, M. LAPEYRE Philippe, Mme MEHAT Josette, M. ROUSSINGUE Jean-Pierre, M. TISSANDIER Frédéric, M. VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

##### Référents thématiques :

- *Bâtiments* : Mme FAUX Isabelle et Mme VEYSSIERE Marie-Claude.
- *Matériel* : Mme MEHAT Josette et M. TISSANDIER Frédéric.
- *Réseaux* : M. CHAMBON Louis, M. TISSANDIER Frédéric.
- *Agriculture-forêt* : M. LAPEYRE Philippe, M. VALARCHER Benjamin.
- *Cimetière* : M. VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

##### Commission des Finances-Budget :

M. CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle, Mme MEHAT Josette, M. VALARCHER Benjamin.

### **Commission Action Sociale-Solidarité :**

Référents : M. BENOIT Bernard, Mme MEHAT Josette.

Membres : M. BENOIT Bernard, M. CHAMBON Louis, Mme MEHAT Josette, M. ROUSSINGUE Jean-Pierre, M. TISSANDIER Frédéric, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

### **Commission Communication – Animation – Associations :**

Référents : M. BENOIT Bernard, M. VALARCHER Benjamin.

Membres : M. BENOIT Bernard, M. CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle, Mme MEHAT Josette, M. TISSANDIER Frédéric, M. VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

### **Délégués aux divers Syndicats et organismes :**

**Communauté de Communes du Pays de salers :** M. CHAMBON Louis (T), Mme MEHAT Josette (S).

**SIETOM de Drugeac :** M. CHAMBON Louis (T), Mme MEHAT Josette (S).

**Syndicat Zone Nordique :** M. VALARCHER Benjamin (T), M. LAPEYRE Guillaume (T), M. CHAMBON Louis.

**Syndicat d'Entretien des Voies (Mauriac-salers) :** M. LAPEYRE Guillaume (T), M. TISSANDIER Frédéric (T).

**Syndicat départemental des Energies du Cantal :** M. BENOIT Bernard (T) Mme MEHAT Josette (T).

**Syndicat du Plateau de Trizac :** M. LAPEYRE Philippe (T), Mme VEYSSIERE Marie-Claude (S).

**Syndicat Mixte du Puy Mary (Grand Site) :** M. CHAMBON Louis (T), Mme MEHAT Josette (S).

**Syndicat du Parc des Volcans d'Auvergne :** Mme FAUX Isabelle (T), M. COUTAREL Jean-Marc (S).

**Syndicat des Communes Forestières :** M. CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle (T), M. LAPEYRE Philippe (S).

**Cantal Ingénierie et Territoires :** M. TISSANDIER Frédéric (T), M. LAPEYRE Guillaume (S).

**ScoT :** Mme MEHAT Josette (T), Mme FAUX Isabelle (S).

---

## **FERMETURE CASERNE DES POMPIERS**

---

L'avenir du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du Falgoux-Le Vaulmier a été examiné lors de la réunion qui s'est tenue le 8 décembre 2021. Devant le constat d'un effectif opérationnel qui ne permet plus d'assurer les missions du CIS et un potentiel de recrutement très faible vu le bassin de vie, il a été décidé d'engager la procédure administrative de dissolution du CIS du Falgoux-Le Vaulmier.

Le Conseil municipal doit entériner cette fermeture. **Accord à l'unanimité du Conseil municipal.**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, il n'y aura plus de perception de loyer pour la commune et le bâtiment sera utilisé comme atelier et rangement du matériel communal.

---

## **CAHIER DES PRESCRIPTIONS D'INFORMATION, D'ALERTE ET D'EVACUATION DU GITE/CAMPING (MISE A JOUR)**

---

Dans les zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible, les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation permettent d'assurer la sécurité des occupants de ces terrains. L'aire naturelle du camping municipal du Chambon, partiellement situé en zone inondable, est concernée par ces prescriptions.

Les intempéries de septembre 2021, ont conduits au déplacement plus en proximité du Mars du système d'alerte inondation et de son renforcement sonore.

Le rôle du gestionnaire dans les mesures de vigilance, d'intervention et d'évacuation de l'aire du Chambon a été précisé en articulation avec le maire et les autorités de police, de gendarmerie ou des sapeurs-pompiers.

**Vote POUR à l'unanimité des membres du Conseil.**

---

## **MODALITES DE PUBLICATION DES ACTES**

---

Les actes pris par les communes (délibérations, arrêtés...) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 01/07/2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité. Les communes de - de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage / soit par publication sur papier : soit par publication sous forme électroniques. Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la nécessité de maintenir la publicité des actes de la commune du Falgoux, afin d'une part de faciliter l'accès à une continuité dans les modalités de l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé de ces actes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de continuer à utiliser la Publicité par affichage sur les panneaux de la mairie, par publication papier sur le bulletin municipal et les journaux et sous forme électronique sur le site de la commune. **Vote à l'unanimité des membres du Conseil.**

---

## DOSSIER DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE 2022 »

---

Suite aux intempéries de septembre 2021, de nombreux ouvrages de la Commune nécessitent une remise en état. Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter la subvention « Amende de Police 2022 » pour la réparation du Pont du Chambon qui est actuellement interdit à toute personne et à tout véhicule. Le devis de l'entreprise « Maçonnerie BLANC » s'élève à 8 970 € HT.

La demande sera effectuée au niveau maximum possible soit 25 % (2 242,50 €).

**Accord de principe à l'unanimité des membres du Conseil.**

---

## SAISON HIVERNALE 2022- 2023

---

La commune espère que la neige sera au rendez-vous afin d'ouvrir les pistes pour les fêtes de Noël et pour les vacances de février. Les contacts ont été pris avec les personnes compétentes pour assurer l'animation, la sécurité et le damage.

---

## CONVENTION D'EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS – ONF

---

Convention d'exploitation groupée de bois :

La convention concerne les parcelles 13-14 et 20, à hauteur de 2 300 M<sup>3</sup>. Le bois est constitué de sapins et résineux divers. Le prix de vente prévisionnel brut est de 119 100 €. Après déduction des charges d'exploitation de l'ONF, la Commune peut envisager une recette nette de 55 509 € environ, soit 22 26 €/M<sup>3</sup>.

Après délibération, **le Conseil à l'unanimité entérine la convention d'exploitation groupée de bois et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

---

## AFFOUAGE 2022-2023

---

Monsieur le Maire présente un premier bilan de l'affouage 2021. Sur les 46 foyers inscrits, 38 ont retiré en Mairie leur autorisation d'exploitation. A la date du 11 juin, 2022, il ne reste plus que quelques jours aux retardataires pour le faire. Toute exploitation au-delà du 15 juin 2022 est interdite.

Afin de permettre la prise de décision du Conseil sur la poursuite de l'affouage, en 2022, le Conseil délègue à Mme FAUX Isabelle et à M. LAPEYRE Philippe la charge d'effectuer un état des lieux précis, avant la fin de l'été, des bois marqués non exploités.

Pour rappel, les trois garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière sont : M Philippe LAPEYRE, Mme Isabelle FAUX et M Jean-Pierre SERRE.

---

## AGENDA PREVISIONNEL

---

Réunion de la Commission Communication – Animation – Associations : Mardi 21 juin 14H30

Commission Action Sociale et Solidarité : Samedi 18 juin à 9H30

Inauguration du parc : mercredi 6 juillet à 16h00

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Elaboration de la tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.
- Relance de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires pour la remise à jour du plan communal de sauvegarde. La commission chargée du dossier (N. BENOIT, L. CHAMBON, I. FAUX, J. MEHAT et F. TISSANDIER), se réunira le 11 ou 13 juillet 2022.
- Réunion avec GROUPAMA pour faire le point sur l'ensemble des assurances de la commune. GROUPAMA propose des demies journées de formation aux premiers gestes en cas de secours. Des dates seront proposées pour les personnes de la commune qui souhaitent y participer.
- Une demande a été effectuée auprès de la commune pour pouvoir utiliser le foyer de ski de fonds pour la fabrication de glaces. Le Conseil pointe que le local n'est ni équipé ni aménagé pour répondre aux exigences d'hygiène d'un laboratoire de transformation de produits laitiers. Le Conseil donne un avis défavorable à la demande.
- Dans le cadre des nouveaux dispositifs d'aménagement du territoire, la région AURA organise une réunion le 28 juin 2022. Elle aura pour objet de faire le bilan 2026-2021, présenter les nouveaux dispositifs d'aménagement du territoire et recenser les projets 2022-2026. Lors de cette réunion à laquelle participeront Mme Josette MEHAT et M Benjamin VALARCHER, la commune présentera deux projets à court et moyens termes dont le réaménagement du gîte d'étape et du camping (point essentiel du GR 400).

- Pastourelle : le bilan est positif de la version 2022. Malgré deux années sans l'évènement, les bénévoles de la commune ont répondu présents. Une réunion de bilan en septembre permettra de pointer les bons et mauvais points et leur trouver une solution.
- Subvention chasseur : elle sera accordée dès que la mairie aura reçu les rapports d'activité et bilan financier.
- Le Centre De Gestion du Cantal lance une formation d'agent technique polyvalent. La formation s'étale sur 9 semaines en collectivité entre le 17 octobre 2022 et le 30 avril 2023. Un CDD de mois pourra être signé à l'issue du stage. Le Conseil est favorable à cette proposition.
- Le Gîte de la cure devrait être opérationnel dès cet été. Le Conseil à l'unanimité des votants (Mme MEHAT refuse de prendre part au vote) décide de porter le prix de la location à 300 € par semaine en toute saison.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le samedi 17 septembre 2022 à 20h30 au foyer rural**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h52.